

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 21 avril 2011 à 20h 30 à la Mairie

Ordre du Jour : Droits de préemption – RODP : France Télécom – Enquête publique préalable au titre du code de l'environnement des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Gardons – Centre de loisirs : tarifs – Projet Parc du château – Demande de subventions – SMDE : transfert du patrimoine électrique - Devis menuiseries bâtiments des douches et appartement rue du Porche – Demande de subvention travaux chemin de la Pillarde - Vote des comptes administratifs, comptes de gestion et des budgets M49 et M14 – Vote des taux des taxes locales – Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : MM, Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, , Fraisse Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusé : Jacquet Jean,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 14-04-2011

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter trois questions à l'ordre de l'ordre du jour : « **Devis menuiseries bâtiments des douches et appartement rue du porche.** », « **demande de subventions pour travaux chemin de la Pillarde** » et « **vote des taux** ».

Monsieur le Maire propose également d'inverser les points de l'ordre du jour en portant les votes des budgets , comptes administratifs et comptes de gestion à la fin des points à l'ordre du jour.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Droits de préemption : Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- l'immeuble cadastré Section AK, numéro 305, vendu par les consorts BOUET-FALLIEX à Mr et Mme LAMBIN
- L'immeuble cadastré Section AK, numéro 106, vendu par Mr et Mme BOURGUET à Mr SALZE David
- L'immeuble cadastré Section AK, numéro 2321, vendu par Mr et Mme DURAND David à Mr REMERAND Emmanuel et Mme LAMBERT Sandrine
- L'immeuble cadastré Section AH, numéro 2223, vendu par SCI Les Aubes à la SCI Mosta
- L'immeuble cadastré Section AL, numéro 221, vendu par Mme FADAT et Mme GREVOUL à Mr AGUADO Julien.

RODP : Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom :

Mr TRILLON informe le conseil que pour l'année 2011 , sur la base des installations existantes au 31 décembre 2006 , la RODP est calculée comme suit :

- 36.97 € / km d'artère souterraine (soit 12.337 km) = 456.09 €
- 49.29 € / km d'artère aérienne (soit 5.792 km) = 285.48 €

- 24.64 € / m2 pour les emprises au sol (soit 1.24 m2) = 30.55 €
- soit une redevance pour 2011 de 772.12 €.

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité de réclamer le versement de la RODP 2011 à France Télécom pour un montant de 772.12 €.

Enquête publique préalable au titre du code de l'environnement des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Gardons

Monsieur le Maire informe le conseil du dépôt d'un dossier d'ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement pour les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau de bassin versant des Gardons. Il est demandé au présent conseil de donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Mr le Maire indique que les travaux consiste à l'arrachage et au brulage de souches sur la partie riveraine du Gardon. Aucune intervention n'est prévue sur les affluents. Mr le Maire souligne que lors de sa visite avec les techniciens du SMAGE, il s'avérait nécessaire de réaliser un entretien du ruisseau « le trinquier ».

Le conseil après avoir délibéré donne son accord sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement pour les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau de bassin versant des Gardons , cependant il souhaiterait que des travaux d'entretien soit également réalisés sur les affluents du Gardon.

Centre de loisirs : tarifs :

Mr WEISS informe le conseil qu'une erreur s'est glissée dans la délibération en date du 22 Mars 2011 concernant les tarifs des extérieurs au centre de loisirs.

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité que les tarifs applicables aux enfants venant des communes extérieures et n'étant pas scolarisés à l'école de Lézan seront les suivants :

- Tarif Normal : 13.50 €
- Tarif des bénéficiaires bon CAF 3.00 € : 10.50 €
- Tarif des bénéficiaires bon CAF 4.00 € : 9.50 €
- Tarif demi journée : 7.00 €

D'autre part, les tarifs des enfants résidant à Lézan et bénéficiant des bons CAF 4 € sont les suivants :

- Tarif des bénéficiaires bons CAF 4.00 € : 5.50 €

Cette délibération annule et remplace la précédente du 22 mars 2011 et portant sur le même objet. Ces tarifs sont en vigueur au 1^{er} avril 2011.

Malgré le désistement du centre de loisirs de Générargues, Mr WEISS informe le conseil que la sortie de Sigean connaît un réel succès. Pour les vacances de Pâques la fréquentation à l'accueil de loisirs est très satisfaisante.

Projet Parc du château :

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion de la commission du Château au cours de laquelle Mr RAMPON , architecte , a présenté son nouveau projet.

En effet, il s'avère que le projet initial a été abandonné pour deux raisons essentielles : trop onéreux, et délivrance de pièces nécessaires à la réalisation du projet trop tardives (délai d'instruction trop long). Mr le Maire rappelle que les travaux doivent être réalisés et payés

avant décembre 2011 afin de bénéficier de l'intégralité de la subvention du Fonds Départemental d'Équipement. L'ensemble du conseil prend connaissance du nouveau projet qui a été approuvé par la commission Château.

Le conseil après avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le nouveau projet ,
- Autorise Mr le Maire à lancer le projet d'aménagement du coeur de village,
- Autorise Mr le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
- A signer toutes pièces utiles et à intervenir afférentes au dit projet.

Une réunion de présentation sera organisée au mois de mai.

Demande d'adhésion à l'association GRAPP 3 :

Mr le Maire informe le conseil que L'association GRAPP 3 sollicite la commune pour qu'elle adhère à leur association. Cette association a pour but la réalisation d'une cartographie de l'occupation des terres, de la recherche des caractéristiques parcellaires et des propriétaires fonciers, de réaliser ensuite la synthèse de ces données afin d'optimiser et aider à l'installation de jeunes agriculteurs et d' identifier le potentiel agricole de la commune.

La cotisation annuelle pour l'adhésion à l'association Grapp 3 est de 60 €.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour l'adhésion de la commune à l'association Grapp 3 au prix de 60 € annuel.

SMDE : transfert du patrimoine électrique :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 23-08-2010 déposée en sous préfecture en date du 06-09-2010, notre assemblée délibérante a décidé de transférer à compter de 31 décembre 2010 la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'électrification de la commune de Lézan au Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard (SMDE du Gard).

Que conformément aux dispositions du Code Général des collectivités locales ce transfert de compétence entraîne un certain nombre de conséquences , tant sur le plan juridique , patrimonial , budgétaire , pratique que comptable.

Que ce transfert de compétences impose la mise à disposition au Syndicat des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence.

Le montant du patrimoine électrique tel qu'il est inscrit au budget s'élève à : 739 246.97 €.

Où l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal , après avoir délibéré , décide à l'unanimité :

- d'approuver les modalités de mise à disposition ainsi que le procès verbal de transfert dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération
- d'approuver le montant du patrimoine transféré à 739 246.97 €
- Autorise Mr le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à intervenir.

Devis menuiseries bâtiments des douches :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire de changer les menuiseries du bâtiment des douches. Des devis ont été demandés auprès de trois fournisseurs :

Big Mat :	l'unité 162.45 €
Anduze matériaux	l'unité 176.25 €
Blancher	l'unité 283.09 €.

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir l'entreprise Big Mat , moins disante, pour un montant de 162.45 € HT l'unité. Huit fenêtres seront commandées, la pose sera assurée par les agents techniques.

Devis menuiseries appartement rue du Porche :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire de changer les menuiseries de l'appartement situé rue du Porche (ancien logement de Mme CREPISSON). Quatre fenêtres sont changées. Des devis ont été demandés auprès de trois fournisseurs :

Anduze Matériaux :	2531.90 € HT soit 3028.15 € TTC
Big Mat	3020.10 € HT soit 3612.03 € TTC
Blancher	3663.49 € HT soit 4381.53 € TTC

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir l'entreprise Anduze matériaux, moins disante , pour un montant de 2531.90 € HT soit 3028.15 € TTC.

Demande de subvention : Eclairage Public et France Télécom au Chemin de la Pillarde :

Mr le Maire rappelle au conseil que lors de la précédente réunion du conseil l'entreprise DAUDET a été retenue pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'éclairage public et l'extension du réseau téléphonique inexistant dans ce secteur pour un montant de 15 025.40 € HT soit 17 970.38 € TTC.

Avant la réalisation de ces travaux, Mr le Maire , indique qu'il serait nécessaire d'effectuer une demande de subvention auprès du SMDE et du Conseil Général du Gard.

Le conseil, après avoir délibéré, autorise Mr le Maire à adresser un dossier de demande de subvention auprès :

- du Syndicat Mixte d'électricité du Gard
- du conseil général du Gard

pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public et l'extension du réseau téléphonique Chemin de la Pillarde.

Approbation des comptes de gestion du receveur : Les comptes de gestion pour la M14 et la M49 pour l'année 2010 du Receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif 2010 M49 :

Mr le Maire se retire. Sous la présidence de Mr Pascal FESQUET , le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le compte administratif 2010 M49 qui se résume ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :
Recettes : 174 762.95 €
Dépenses : 55 450.47 €
Excédent : 119 312.48 €

Section d'investissement
Recettes : 115 541.46 €
Dépenses : 44 311.25 €
Excédent : 71 230.21 €

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 119 312.48 € à l'article 002, excédent de fonctionnement reporté

Approbation des comptes de gestion du receveur : Les comptes de gestion pour la M49 pour l'année 2010 du Receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité.

Mr le Maire revient en salle du conseil pour la présentation du budget M49.

Budget Primitif 2011 – M49 : Le budget Primitif M49-2011 est voté en équilibre à l'unanimité ainsi qu'il suit

Recettes de fonctionnement : 167 479 €

Dépenses de fonctionnement : 167 479 €

Recettes d'Investissement : 857 401 €

Dépenses d'Investissement : 857 401 €

Amortissement service eau - assainissement : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les amortissements pour l'exercice 2011 qui se résument comme suit :

- Amortissements service à hauteur de 29 083.48 €

- Amortissement subvention à hauteur de 5 167.65 €

Compte administratif 2010 M14 : Mr le Maire se retire. Sous la présidence de Mr Pascal FESQUET , le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2010 M14 qui se résume ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 952 455.99 €

Dépenses : 633 101.71 €

Excédent : 319 354.28 €

Section d'investissement

Recettes : 114 861.75 €

Dépenses : 168 961.78 €

Déficit : 54 100.03 €

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 54 100.03 € à l'article 1068, pour couvrir le déficit d'investissement

- 265 254.25 € à l'article 002 , excédent de fonctionnement reporté

Mr le Maire revient en salle du conseil pour la présentation du budget M49.

Approbation des comptes de gestion du receveur : Les comptes de gestion pour la M14 pour l'année 2010 du Receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité.

Budget Primitif 2011 – M14 : Le budget Primitif M14-2011 est voté en équilibre à l'unanimité ainsi qu'il suit

Recettes de fonctionnement : 981 964.00 €

Dépenses de fonctionnement : 981 964.00 €

Recettes d'Investissement : 475 497.00 €

Dépenses d'Investissement : 475 497.00 €

Taux d'imposition : Le conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2011 de 5% sur l'ensemble des taxes.

Les nouveaux taux applicables sont les suivants :

Taxe d'habitation : 8.61 %

Taxe Foncière bâtie : 13.90 %

Taxe Foncière non bâtie : 53.69 %

Ci-joint les tableaux comparatifs des taxes locales des villages voisins ou démographiquement semblables à Lézan.

Questions Diverses :

Remerciements : Mr le Maire fait part au conseil des remerciements des familles SAUCON-POMA-LAFONT pour les marques de sympathie de la municipalité lors du décès de leur maman.

Circulation Fontaine du Noyer : Madame CARRASCO souligne les difficultés de circulation chemin de la Fontaine du Noyer. Mr le Maire indique qu'une réflexion est en cours pour remédier à ces problèmes.

Sylvie CARRASCO demande à rejoindre la commission Festivités.

Frédéric GOSSE tient à remercier les équipes techniques qui viennent régulièrement débarrasser les ordures ménagères et autres dépôts sauvages chemin des condamines. Cependant, il faudrait remédier aux incivilités de ce type.
Annie LINSSOLAS fait le même constat.

Bruno FRAISSE fait le compte rendu de la commission festivités et fait part au conseil des prochaines manifestations :

- 8 Mai : rassemblement à 11 h rue de la Brèche - exposition itinérante de tableaux qui seront exposés à la mairie – Apéritif à la mairie si le temps le permet.
- 22 mai : journée citoyenne : cinq parcours ont été prévus, des courriers aux associations ont été transmis, le repas sera offert par la municipalité.
- 27 mai : fêtes des mères, toutes les mamans seront fêtées.
- 28 mai : apéritif de clôture de la semaine poterie marocaine.

Arbres au jardin du foyer : Mr le Maire indique que des arbres gênent l'accès aux garages, et la visibilité par rapport à la scène. Pour améliorer cette situation il conviendrait de couper entre deux et quatre arbres se trouvant devant les garages et la scène. Le conseil donne son accord sur l'abattage de ces arbres si cela s'avère vraiment nécessaire.

Association Patrimoine : Mr le Maire informe le conseil que l'association Patrimoine, par le biais de son président, Mr Gilbert SAUCON, a fait un don de 125 € au CCAS. Le conseil municipal et le CCAS tiennent à les remercier pour leur générosité.

La séance est terminée à 1 h 30.